



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté des sciences et de génie

**BOURSES DE RÉUSSITE
DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET
POST-DOCTORALES
POUR L'ANNÉE 2015-2016**

Faculté des sciences et de génie

Le 10 avril 2015

1) RÈGLES ET GESTION DES PLANS À APPLIQUER PAR LES DÉPARTEMENTS

a) Admissibilité

- Les budgets doivent être utilisés en fonction des balises des bourses de réussite;
- Seuls les étudiants inscrits à temps complet sont admissibles;
- Il n'est pas possible de verser un montant à un étudiant en cotutelle qui n'est pas physiquement à l'Université Laval sans permis d'études et de numéro d'assurance sociale;
- Le montant maximum à verser à un étudiant au doctorat au titre des bourses de réussite est de 8 500 \$ excluant les bourses d'excellence, les versements liés à une bonification ponctuelle et le montant de la bourse d'admission pour les étudiants étrangers suivant les règles d'admissibilité;
- Les étudiants au doctorat admis antérieurement à la session d'été 2012 sont considérés en transition. La limite de 8 500 \$ s'applique à l'exception du jalon «prime à la diplomation» qui peut faire excéder cette limite;
- Le montant maximum à verser à un étudiant à la maîtrise au titre des bourses de réussite est de 650 \$ excluant la bourse d'excellence et les versements liés à une bonification.

b) Versement des montants

Les montants doivent être versés dans l'année financière pour les sessions couvertes pendant cette année financière. L'année financière débute le 1^{er} mai (session été) pour se terminer le 30 avril de l'année suivante (session d'hiver).

2) APPLICATION DES BOURSES DE RÉUSSITE

a) Maîtrise

- La première session d'inscription au programme correspond à la session de départ au niveau de l'application du plan (ex : 1^{ère} inscription à la session d'automne 2012 correspond à la session 1 au niveau du plan);
- La progression dans le plan au niveau des sessions fait référence à la première inscription au programme peu importe si, par la suite, il n'a pas été inscrit à temps complet (ex : 1^{ère} session d'inscription à la session d'automne 2013, l'étudiant n'est pas inscrit à la session d'hiver 2014 et s'inscrit à la session d'été 2014. Il sera considéré à la session 3 au niveau du plan).

Admissibilité de l'étudiant

- Pour être admissible à un versement, l'étudiant doit être inscrit à temps complet;
*(Définition du temps complet : inscrits à 12 crédits de cours **ou** 7 crédits de recherche. Si inscrit à moins de 7 crédits de recherche, le total des crédits de la session doit être de 12 crédits ou plus (crédits de recherche + crédits de cours \geq 12 crédits));*
- Aux tableaux des activités du plan, la session indiquée correspond à la session limite pour accorder un montant fonction d'un jalon (exemple : session 3, l'étudiant est admissible s'il a complété le jalon avec succès entre la session 1 à 3 inclusivement) ;
- L'étudiant est admissible à un seul versement suivant les jalons du plan pendant son programme;
- L'étudiant est admissible à un seul versement au titre de la bourse d'excellence pendant son programme;
- Le département procède aux versements des étudiants suivant le plan seulement pour les étapes identifiées;
- **Les modalités d'attribution des bourses d'excellence (critères, nombre, montant, etc.) sont de la responsabilité du Comité paritaire et non des départements. Leur nombre sera déterminé en fonction des soldes disponibles anticipés au 30 avril de chaque année.**

b) Doctorat

- La première session d'inscription au programme correspond à la session de départ au niveau de l'application du plan (ex : 1^{ère} inscription à la session d'automne 2012 correspond à la session 1 au niveau du plan);
- La progression dans le plan au niveau des sessions fait référence à la première inscription au programme peu importe si, par la suite, il n'a pas été inscrit à temps complet (ex : 1^{ère} session d'inscription à la session d'automne 2013, l'étudiant n'est pas inscrit à la session d'hiver 2014 et s'inscrit à la session d'été 2014. Il sera considéré à la session 3 au niveau du plan).

Admissibilité de l'étudiant

- Pour être admissible à un versement, l'étudiant doit être inscrit à temps complet;
*(Définition du temps complet : inscrits à 12 crédits de cours **ou** 7 crédits de recherche. Si inscrit à moins de 7 crédits de recherche, le total des crédits de la session doit être de 12 crédits ou plus (crédits de recherche + crédits de cours \geq 12 crédits));*

- Aux tableaux des activités, la session indiquée correspond à la session limite pour accorder un montant fonction d'un jalon (exemple : session 5, l'étudiant est admissible s'il a complété le jalon avec succès entre la session 1 à 5 inclusivement) ;
- L'étudiant est admissible à un seul versement suivant les jalons du plan pendant son programme;
- L'étudiant est admissible à un seul versement par catégorie au titre de la bourse d'excellence pendant son programme (possibilité de trois primes pour un même étudiant);
- Le département accorde les versements aux étudiants suivant le plan seulement pour les étapes identifiées;
- **Les modalités d'attribution des bourses d'excellence (critères, nombre, montant, etc.) sont de la responsabilité du Comité paritaire et non des départements. Leur nombre sera déterminé en fonction des soldes disponibles anticipés au 30 avril de chaque année.**

Particularité pour les étudiants étrangers au doctorat

Les étudiants étrangers de la Faculté des sciences et de génie qui bénéficient du Programme d'exemption des droits de scolarité majorés de l'Université Laval sont admissibles à une bourse de 2 000\$ (1 000\$ payable pour chacune des 2 premières sessions).

Si l'étudiant bénéficie du programme d'exemption des droits majorés de l'Université Laval, il ne reçoit pas la bourse de 2 000\$ via le BBAF mais il peut la recevoir à même les fonds de la faculté s'il rencontre les conditions suivantes :

- Être inscrit pour la première fois à un programme de doctorat (incluant le passage accéléré de la maîtrise au doctorat et excluant les changements de programme et la reprise des études dans un programme de doctorat).
- Demeurer inscrit à temps complet à votre programme de doctorat, pour les deux premières sessions consécutives de votre doctorat.

Vous pouvez obtenir les informations au sujet du programme d'exemption des droits de scolarité majorés de l'Université Laval à :

http://www.bbaf.ulaval.ca/cms/site/bbaf/bbaf/futurs_etudiants_etrangers/fee_bourses/fee_admission

Note : Les étudiants français au doctorat qui sont boursiers de leur pays reçoivent la bourse via le BBAF. Ils ne sont donc pas admissibles à cette bourse à même les fonds de la faculté.

Faculté des sciences et de génie

Bourses de réussite de la FESP – Maîtrise

L'étudiant à droit à un versement total de 650 \$ (*) durant ses études de maîtrise selon les modalités suivantes :

Programme	Jalon	Le jalon doit être satisfait entre les sessions	Montant
Biologie	Jalon : Activité évaluée	1 et 6 (inclusivement)	650 \$
Génie mécanique	Jalon : Dépôt initial du mémoire	1 et 6 (inclusivement)	650 \$
Génie civil / Génie des eaux	Jalon 1 : Dépôt d'un plan de travail détaillé approuvé par le directeur de recherche	1 et 2 (inclusivement)	250 \$
	Jalon 2 : Dépôt initial du mémoire	1 et 6 (inclusivement)	400 \$
Mathématiques et statistique	Jalon : réussite du cours MAT-7100 ou STT-7110 avec une cote minimale de C	1 et 6 (inclusivement)	650 \$
Tous les autres programmes de maîtrise avec mémoire de la FSG	Jalon : Activité évaluée	1 et 3 (inclusivement)	650 \$

Autre montant possible suivant la disponibilité annuelle des fonds – Bourse d'excellence – Gestion par le Comité paritaire facultaire.

Session	Jalon	Détail	Montant maximum
Durée des études	Bourse d'excellence	Critères du comité de programme	1 000 \$

Suivant la disponibilité des fonds, il est possible qu'il obtienne une somme pour une bourse d'excellence qu'il ne peut obtenir une seule fois pendant son programme d'étude. Les bourses d'excellence sont administrées par le Comité paritaire facultaire.

(*) À noter qu'en cas de bonification financière ponctuelle pendant une année financière, celle-ci n'est pas considérée dans le calcul du montant maximum.

Bourses de réussite de la FESP – Doctorat

Bourse de soutien

Session	Jalon	Détail	Montant	Détail du programme
S01				
S02				
S03	Bourse de soutien	Progression satisfaisante selon la direction de programme	500 \$	Voir note 1
S04	Bourse de soutien	Progression satisfaisante selon la direction de programme	500 \$	Voir note 1
S05	Bourse de soutien	Progression satisfaisante selon la direction de programme	500 \$	Voir note 1
S06	Bourse de soutien	Progression satisfaisante selon la direction de programme	500 \$	Voir note 1
S07	Bourse de soutien	Progression satisfaisante selon la direction de programme	500 \$	Voir note 1
S08	Bourse de soutien	Progression satisfaisante selon la direction de programme	500 \$	Voir note 1
S09	Bourse de soutien	Progression satisfaisante selon la direction de programme	500 \$	Voir note 1
S10				
S11				
S12				
Sous-total			3 500 \$	
Bourses au mérite		Admissible une seule fois pour chacun des jalons pendant le programme		
S01 à S05	Épreuve I	Examen doctoral ou séminaire de présentation	750 \$	Voir note 2
S03 à S10	Épreuve II	Examen doctoral, séminaire ou conférence	1 000 \$	Voir note 3
S01 à S13	Diffusion	Publication	750 \$	Voir note 4
S01 à S12	Diffusion	Communication	1 000 \$	Voir note 5
S12 à S15	Prime à la diplomation	Dépôt initial	1 000 \$	Voir note 6
Sous-total			4 500 \$	
Total			8 500 \$ *	

* S'il y a eu une bonification financière ponctuelle pendant une année financière, celle-ci n'est pas considérée dans le calcul du montant maximum.

Autres montants pour les étudiants étrangers qui bénéficient du programme d'exonération des droits de scolarité majorés de l'Université Laval

Session	Jalon	Détail	Montant	
S01	Bourse scolarité	Voir note (a)	1 000 \$	
S02	Bourse scolarité	Voir note (a)	1 000 \$	
Total			2 000 \$	

(a) Pour les étudiants québécois, français et boursiers de leur pays, ces bourses sont versées par le Bureau des bourses et aide financière (BBAF) et non via le fonds facultaire.

Autres montants possibles suivant la disponibilité annuelle des fonds – Bourses d'excellence – Gestion par le Comité paritaire et non le département

Session	Jalon	Détail	Montant	
	Prime pour examen doctoral	Géré par le Comité paritaire	1 000 \$	
	Prime pour publication	Géré par le Comité paritaire	1 000 \$	
	Prime pour présentation	Géré par le Comité paritaire	1 000 \$	
Total		Admissible une seule fois pour chacune des primes pendant son programme		

Détail du programme

Note 1 – Satisfaction selon direction de programme – Sessions 03 à 09 inclusivement

Programme	Mesure d'évaluation	Responsable
Actuariat	Respect de la feuille de route	Directeur de programme
Biochimie/microbiologie / bio-photonique	Comité d'encadrement	Directeur de programme
Biologie	Respect de la feuille de route	Directeur de programme
Chimie	Rapport de session signé par l'étudiant et le directeur de recherche	Directeur de programme
Génie chimique	Courriel du directeur de recherche	Directeur de recherche
Génie civil / Génie des eaux	Courriel du directeur de recherche	Directeur de programme
Génie électrique	Rapport de session	Directeur de programme
Génie géologique	Rapport de session	Directeur de programme
Génie mécanique	Respect plan études et recherche + approbation du directeur de recherche	Directeur de recherche
Génie des mines et matériaux	Respect de la feuille de route	Directeur de programme
Informatique	Rapport d'avancement	Directeur de programme
Mathématiques et statistique	Rapport d'avancement	Directeur de recherche
Physique	Avancement jugé satisfaisant	Directeur de programme

Note 2 - Bourses au mérite – Épreuve I

Programme	Activité	Le jalon doit être satisfait entre les sessions
Actuariat	Examen pré-doctoral	1 et 5 (inclusivement)
Biochimie/microbiologie / bio-photonique	Examen doctoral	1 et 2 (inclusivement)
Biologie	Examen doctoral	1 et 2 (inclusivement)
Chimie	Examen doctoral (CHM-8000) *	1 et 2 (inclusivement)
Génie chimique	Examen oral probatoire	1 et 3 (inclusivement)
Génie civil / Génie des eaux	Examen doctoral 1	1 et 2 (inclusivement)
Génie électrique	Examen doctoral	1 et 4 (inclusivement)
Génie géologique	Examen doctoral 1	1 et 3 (inclusivement)
Génie mécanique	Examen doctoral 1	1 et 2 (inclusivement)
Génie des mines et matériaux	Séminaire 1	1 et 4 (inclusivement)
Informatique	Examen doctoral 1	à la session 1 (au plus tard)
Mathématiques et statistique	Examen pré-doctoral	1 et 4 (inclusivement)
Physique	Examen doctoral	1 et 4 (inclusivement)

* **Étudiants en cotutelle** : l'examen peut avoir lieu à une autre session à condition qu'une entente en ce sens ait été conclue avec la direction de programme au moins une session avant la session prévue (1 ou 2, selon le cas) pour la tenue de l'examen de doctorat

Note 3 - Bourses au mérite – Épreuve II

Programme	Activité	Le jalon doit être satisfait entre les sessions
Actuariat	Présentation conférence	1 et 6 (inclusivement)
Biochimie/microbiologie / bio-photonique	Séminaire	1 et 9 (inclusivement)
Biologie	Séminaire mi-parcours	5 et 10 (inclusivement)
Chimie	Séminaire (CHM-8100) *	1 et 8 (inclusivement)
Génie chimique	Examen général	1 et 5 (inclusivement)
Génie civil / Génie des eaux	Examen doctoral 2	1 et 3 (inclusivement)
Génie électrique	Examen doctoral	1 et 4 (inclusivement)
Génie géologique	Examen doctoral 1	1 et 3 (inclusivement)
Génie mécanique	Examen doctoral 2	1 et 3 (inclusivement)
Génie des mines et matériaux	Examen de doctorat	1 et 5 (inclusivement)
Informatique	Projet de recherche	1 et 5 (inclusivement)
Mathématiques et statistique	Examen pré-doctoral	1 et 3 (inclusivement)
Physique	Séminaire de doctorat	1 et 8 (inclusivement)

* Pour les étudiants en cotutelle : le séminaire peut avoir lieu à une session ultérieure, à condition qu'une entente en ce sens ait été conclue avec la direction de programme au plus tard à la session 7.

Note 4 - Diffusion - Publication

Programme	Activité	Le jalon doit être satisfait entre les sessions
Actuariat		1 et 12 (inclusivement)
Biochimie/microbiologie / bio-photonique		1 et 15 (inclusivement)
Biologie		1 et 12 (inclusivement)
Chimie		1 et 12 (inclusivement)
Génie chimique		2 et 12 (inclusivement)
Génie civil / Génie des eaux		1 et 9 (inclusivement)
Génie électrique		1 et 9 (inclusivement)
Génie géologique		7 et 12 (inclusivement)
Génie mécanique		1 et 13 (inclusivement)
Génie des mines et matériaux		1 et 9 (inclusivement)
Informatique		1 et 13 (inclusivement)
Mathématiques et statistique		1 et 12 (inclusivement)
Physique		1 et 12 (inclusivement)

Note 5 - Diffusion - Communication

Programme	Activité	Le jalon doit être satisfait entre les sessions
Actuariat		1 et 12 (inclusivement)
Biochimie/microbiologie / bio-photonique		2 et 15 (inclusivement)
Biologie		1 et 12 (inclusivement)
Chimie		2 et 12 (inclusivement)
Génie chimique	GCH-8001	6 et 12 (inclusivement)
Génie civil / Génie des eaux	Séminaire de doctorat 1 et 2	7 et 10 (respectivement et inclusivement)
Génie électrique		2 et 10 (inclusivement)
Génie géologique		1 et 12 (inclusivement)
Génie mécanique		1 et 12 (inclusivement)
Génie des mines et matériaux		1 et 12 (inclusivement)
Informatique		1 et 12 (inclusivement)
Mathématiques et statistique		1 et 12 (inclusivement)
Physique		12

Note 6 - Prime à la diplomation – Dépôt initial

Programme	Activité	Session maximale d'admissibilité *
Actuariat	Dépôt initial	14
Biochimie/microbiologie / bio-photonique	Dépôt initial	15
Biologie	Dépôt initial	15
Chimie	Dépôt initial	15
Génie chimique	Dépôt initial	13
Génie civil / Génie des eaux	Dépôt initial	12
Génie électrique	Dépôt initial	14
Génie géologique	Dépôt initial	12
Génie mécanique	Dépôt initial	13
Génie des mines et matériaux	Dépôt initial	14
Informatique	Dépôt initial	15
Mathématiques et statistique	Dépôt initial	12
Physique	Dépôt initial	14

* *Un bonus de 500 \$ sera ajouté à la prime à la diplomation si le dépôt initial est effectué avant la session qui précède la session maximale d'admissibilité.*

Exemples d'illustration :

- Un étudiant au doctorat en **actuariat** qui effectuerait son dépôt initial à la session 15 (ou plus tard) ne serait pas admissible à une prime à la diplomation.
- Un étudiant au doctorat en **informatique** qui effectuerait son dépôt initial à la session 15 recevrait une prime à la diplomation de 1 000 \$.
- Un étudiant au doctorat en **génie mécanique** qui effectuerait son dépôt initial à la session 12 (ou avant) recevrait une prime à la diplomation de 1 500 \$ plutôt que de 1 000 \$.

Calendrier du traitement des dossiers pour les départements de la Faculté

1) Traitement des dossiers suivant les jalons du plan

Le traitement des évènements des dossiers doit être réalisé de façon générale dans la même session que l'activité.

Session été 2015	: du 1 ^{er} mai au 14 août 2015.
Session d'automne 2015	: du 31 août au 11 décembre 2015.
Session hiver 2016 *	: du 11 janvier 2016 au 22 avril 2016.

* En raison des délais requis pour les paiements avant la fin d'année financière, les documents devront être complétés et reçus au vice-rectorat aux ressources humaines en début d'avril 2016. La date exacte sera transmise lorsque le VRRH aura complété le calendrier de transmission des documents. Après cette date, les documents devront être acheminés au vice-rectorat aux ressources humaines avant la fin de l'année financière et devront faire l'objet d'une écriture de démarcation suivant les modalités du Service des finances.

2) Traitement des dossiers des bourses d'excellence

Les membres du Comité paritaire facultaire communiqueront à chaque direction d'unité et à chaque directrice ou directeur de programmes de 2^e et 3^e cycles les modalités d'attribution des bourses d'excellence au courant du mois de mars 2016 en regard des soldes au 30 avril 2016 qui seront estimés à cette période.

Un dossier d'étudiant qui serait admissible à une demande de bourse d'excellence en lien avec une activité qui aurait lieu au mois d'avril 2016 sera traité dans l'année financière 2016-2017. Les demandes seront traitées au plus tard en juin 2016 et imputées au budget 2016-2017 des bourses de réussite de la FESP.